

mirable : elle mettait, en effet, le pouvoir entre leurs mains, car la plupart des membres du conseil législatif remplissaient des charges publiques; ils furent en conséquence opposés à tout changement, surtout à l'établissement d'une chambre électorale, qui eût restreint leur autorité, leurs privilèges et leur immense patronage. Les marchands, devenus leurs adversaires et qui étaient d'autant plus jaloux du conseil législatif que plusieurs Canadiens venaient d'y entrer et allaient pouvoir défendre les droits de leurs compatriotes, insistèrent pour avoir une constitution libre. Pendant longtemps ils crurent que les catholiques, ne pouvant prêter le serment du test, se trouveraient naturellement exclus des chambres, comme ils l'étaient en Angleterre. Ce ne fut qu'après avoir été avertis formellement des intentions des ministres, qu'ils abandonnèrent leurs prétentions à cet égard, et qu'ils acceptèrent, en murmurant, la constitution de 1791 comme un pis-aller. Encore essayèrent-ils, lors de la discussion de cette constitution dans la législature impériale, de faire maintenir le serment du test tel qu'il se prêtait en Angleterre, de faire abolir les lois françaises et les privilèges du clergé catholique, enfin de faire répartir la franchise électorale de manière à donner la majorité aux protestants dans la chambre des députés, comme ils supposaient qu'ils l'auraient dans la chambre haute, laissée au choix du roi. Battus sur tous ces points, il leur fallut accepter la charte de 1791 telle qu'elle était présentée.

Cette charte, en assurant la majorité aux Canadiens dans la chambre représentative, à cause de leur nombre, réunit pour la seconde fois la population anglaise, c'est-à-dire les fonctionnaires publics et les marchands, dans une même communauté d'intérêts et de sentiments.

Ils formèrent une véritable faction, à laquelle les royalistes américains chassés de leur pays, et qui avaient le cœur ulcéré par leur défaite, prêtèrent l'énergie de la haine et des passions qui les dévoraient eux-mêmes. Cette faction osa chercher à faire proscrire la langue française de la législature par la majorité même qui parlait cette langue; et elle parvint à se faire donner un pouvoir despotique par une loi qui suspendit celle de *l'habeas-corpus*, et qui autorisa le conseil exécutif ou trois de ses membres à faire emprisonner un citoyen pour délit politique,